



31 août 2023

Objet : Assemblée générale annuelle des parents

Chers parents,

Il me fait plaisir de vous inviter à l'assemblée générale annuelle des parents pour notre école. La rencontre aura lieu **le jeudi 7 septembre 2023, à 18 h**, au service de garde de l'école.

La rencontre sera suivie par la rencontre avec l'enseignante de votre enfant. Voici les heures :

Mme Marie-Eve Michaud (3^e -4^e année) :18h30

Mme Audrey (2^e année): 19h00

Mme Myriam (1^{ère} année) : 19h30

Nous comptons sur la participation du plus grand nombre de parents possible à cette importante rencontre annuelle, pendant laquelle les représentants au conseil d'établissement et au comité de parents seront élus.

Voici l'ordre du jour de la rencontre :

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée;
2. Allocution de la direction, de la présidente et organisation scolaire 2023-2024 ;
3. Nomination d'un secrétaire d'assemblée ;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
5. Suivis au procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2022 (s'il vous plaît, lire le procès-verbal, que vous retrouverez en pièce jointe, avant la rencontre) ;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 2022 ;
7. Dépôt du rapport annuel du comité de parents de la CSHC ;
8. Bilan du conseil d'établissement
9. Composition et rôle du conseil d'établissement ;
10. Élections des représentants des parents
 - 11.1. Nomination d'un président d'élections ;
 - 11.2. Nomination d'un secrétaire d'élections ;
 - 11.3. Procédure de mise en candidature au conseil d'établissement (2 postes de 2 ans, un ou des postes de substitut pour 1an) ;
 - 11.4. Présentation faite par les candidats
 - 11.5. Élections des parents au conseil d'établissement ;
 - 11.6. Élections d'un représentant au comité de parents et d'un substitut ;
11. Dépôt du calendrier des dates des rencontres du conseil d'établissement ;
12. Période de questions et/ou de commentaires ;
13. Levée de l'assemblée.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Matthew Maclure
Directeur